



**VINGT-DEUXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES
ETATS PARTIES AU STATUT DE ROME DE LA COUR
PENALE INTERNATIONALE**

-----0-----0-----
-----0-----

Débat Général

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Oumarou GANOU
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 07 décembre 2023

(Vérifier au prononcé)

Madame la Présidente
Distingués délégués
Mesdames et Messieurs.

De prime abord, le Burkina Faso voudrait saluer la présidente sortante, Madame Silvia Fernandez de Gurmendi, pour l'immense travail abattu durant sa présidence. Dans le même sens, nous félicitons la présidente entrante, Madame Päivi Kaukoranta, pour son élection ainsi que l'ensemble des membres du Bureau, et leur rassurons du plein soutien de la délégation burkinabè.

Au moment où nous venons d'élire six nouveaux Juges à la Cour, je voudrais également m'associer aux précédents intervenants pour leur exprimer les félicitations de ma délégation, ainsi que ses vœux de succès dans leurs exaltantes responsabilités. C'est aussi l'occasion pour le Burkina Faso de remercier l'ensemble des Etats qui ont soutenu sa candidate au poste de juge à la Cour.

Madame la Présidente,

1. Cette 22^e session de notre Assemblée se tient dans un contexte international marqué par des défis multiformes, notamment en matière de lutte contre l'impunité des crimes relevant de la compétence de la Cour.

2. Il est essentiel que la Cour œuvre à renforcer la confiance et la coopération des Etats parties en travaillant à lever les soupçons de manipulation, de partialité et de sélectivité dans le traitement des cas avérés de graves violations des droits humains. C'est dire donc que la question de l'indépendance de la Cour pénale internationale est primordiale pour garantir sa crédibilité.
3. Ma délégation estime que la Cour, qui évolue dans un environnement international aux défis multiples et multiformes, se doit de prendre en compte les vues et recommandations des Etats membres, visant à concilier l'impératif de justice à celui de la paix.

Madame la Présidente,

4. Au Sahel, en général, et au Burkina Faso, en particulier, les actions macabres et la perfidie des groupes terroristes ont entraîné une crise sécuritaire sans précédent avec son lot de victimes civiles et militaires, et de nombreuses personnes déplacées internes.
5. Dans ce contexte de crise sécuritaire et humanitaire, le Burkina Faso voudrait saisir l'occasion de ce débat général, pour réaffirmer son attachement à l'Etat de droit, au respect des droits humains et aux principes du Statut de Rome.

6. A ce titre, mon pays a internalisé depuis 2009 le Statut de Rome ainsi que ses amendements. Une loi adoptée le 03 décembre 2009 a désigné le Procureur général de la Cour d'Appel de Ouagadougou comme point focal de la CPI.
7. Malgré les difficultés que rencontre notre pays, en raison des attaques terroristes qui lui sont imposées depuis plus de huit (08) ans, le Burkina Faso a continué de maintenir sa coopération avec la Cour.
8. Ayant à l'esprit que le principe de complémentarité est un pilier essentiel de la justice pénale internationale, le législateur burkinabè a donné compétence aux juridictions nationales pour connaître des crimes internationaux, peu importe le lieu de leur commission, la nationalité des auteurs ou des victimes, lorsque la personne poursuivie est présente sur le territoire national.

Madame la Présidente,

9. La présente session se tient au moment où nous célébrons le 25^{ème} anniversaire de l'adoption du Statut de Rome. Cette commémoration nous donne l'occasion de reconnaître les acquis engrangés au fil des années et de remettre en perspective les défis qui s'imposent à la Cour et qui nous engage tous :
 - Il s'agit d'abord de la question de son budget.

Ma délégation souhaite à ce sujet que les échanges nourris sur le projet de budget permettent de s'y accorder de façon consensuelle, l'objectif étant de mettre à la disposition de la Cour des ressources conséquentes lui permettant de remplir convenablement ses missions.

- Il s'agit ensuite de la question du renforcement du cadre juridique de la Cour et de son universalité.

A ce titre, la ratification du Statut de Rome par l'Arménie au cours de cette année est à saluer. Afin de maintenir cette dynamique, il est souhaitable que la coopération entre la Cour et les Nations Unies soit renforcée et que le dialogue entre la CPI et l'ensemble des Etats soit étendue selon qu'il convient.

Pour finir, **Madame la Présidente**, le Burkina Faso, réitère son soutien à la Cour et son engagement dans la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves.

Je vous remercie.